



Assemblée générale

Soixante-treizième session

44^e séance plénière

Lundi 3 décembre 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M. Ke (Cambodge),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10h 10.

Point 12 de l'ordre du jour

Le sport au service du développement et de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/73/325)

Projet de résolution (A/73/L.36)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie pour présenter le projet de résolution A/73/L.36.

M. Khiari (Tunisie) : Le projet de résolution met en exergue l'importance du sport en temps que vecteur crucial de développement, de cohésion sociale, de paix et de solidarité entre les peuples. Le paragraphe 37 de la résolution 70/1, adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, stipule ce qui suit :

« Le sport est lui aussi un élément important du développement durable. Nous apprécions la contribution croissante du sport au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité, et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale ».

C'est dans cet esprit que le projet de résolution pour cette année reconnaît entre autres qu'il

importe d'adopter des approches globales de la santé et du bien-être par l'activité physique régulière, y compris le sport et les loisirs, afin de prévenir et de maîtriser les maladies non transmissibles et de promouvoir des modes de vie sains.

Le projet de résolution se félicite du mémorandum d'accord signé en avril 2014 entre le Comité international olympique et l'Organisation des Nations Unies et affirme que les mouvements olympique et paralympique apportent une contribution inestimable en faisant du sport un moyen unique de promouvoir la paix et le développement. Le rôle de l'UNESCO et d'ONU-Femmes et l'importance des partenariats sont aussi dûment reflétés.

La Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale contre le dopage dans le sport sont à notre avis des instruments importants dans le contexte du sport pour le développement et la paix.

Le projet de résolution renvoie aussi au Plan d'action de Kazan de l'UNESCO et au Plan d'action mondial 2018-2030 pour l'activité physique de l'Assemblée mondiale de la Santé. Le Plan d'action de Kazan et son cadre de suivi des politiques du sport, adoptés à la sixième session de la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, forment un cadre de référence primordial, fondé sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-40543(F)



Document adapté

Merci de recycler



le volontariat, visant à encourager la convergence internationale entre les décideurs dans les domaines de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, ainsi qu'un outil permettant d'harmoniser les politiques internationales et nationales dans ces domaines.

Le projet de résolution encourage les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, y compris les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les missions intégrées de consolidation de la paix, les organisations, fédérations et associations sportives, les athlètes, les médias, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé à s'appuyer sur ces cadres, selon qu'il convient, de manière cohérente et intégrée, pour donner au sport un rôle plus déterminant dans les stratégies intersectorielles relatives au développement et à la paix, et pour intégrer le sport et l'éducation physique aux politiques et programmes internationaux, régionaux et nationaux.

Enfin, ce projet de résolution demande aux organismes compétents des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans la limite de leurs ressources, d'intensifier et de systématiser la collaboration interinstitutions, conformément au Plan d'action actualisé des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, pour optimiser la contribution que le sport et l'activité physique peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs et les cibles du Programme 2030, et des priorités nationales en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État

En guise de conclusion, je voudrais souligner que la délégation de mon pays ainsi que la délégation monégasque ont œuvré conjointement, en tant que principaux auteurs, à maintenir le consensus autour de ce projet de résolution. À ce titre, il me plaît d'exprimer l'appréciation de ma délégation et celle de Monaco pour la qualité des discussions et des échanges fructueux ayant marqué le processus de consultations informelles ainsi que le degré de flexibilité dont ont fait preuve les différentes délégations. Nous exprimons notre gratitude à tous les coauteurs traditionnels ainsi qu'aux nouveaux coauteurs pour leur soutien renouvelé à ce projet de résolution.

Je ne voudrais pas terminer sans adresser nos vifs remerciements à M^{me} Daniela Bas, Directrice de la Division du développement social inclusif, ainsi qu'à

son équipe, avec qui nous avons travaillé de concert tout au long de ce processus de consultations.

M. Stone (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie remercie le Secrétaire général de son rapport (A/73/325).

L'Australie soutient les efforts déployés afin de mettre le sport au service du développement et de la paix. Nous reconnaissons le rôle important que le sport joue pour rapprocher les personnes et les communautés et offrir des possibilités d'inclusion, tout en favorisant la fierté au sein des collectivités. Le sport enseigne aussi d'importantes compétences de vie, telles que l'esprit d'initiative, le travail d'équipe, le respect des règles, la discipline et la persévérance.

L'Australie est fermement résolue à promouvoir un environnement inclusif et à appuyer la participation indépendamment de l'aptitude, du sexe, de l'appartenance raciale, de la religion, du statut socioéconomique, de l'origine ethnique et de l'âge. En ce sens, l'Australie mène des politiques et initiatives nationales pour promouvoir la diversité dans l'activité physique et une vie saine dans tous les segments de la population à tous les niveaux du sport.

L'Australie fait la promotion de l'inclusivité aux grandes manifestations sportives internationales que nous accueillons, telles que les Jeux du Commonwealth de 2018, organisés à Gold Coast, qui ont été reconnus comme l'une des grandes manifestations sportives les plus inclusives et accessibles de l'histoire. Les parathlètes australiens sont parmi les athlètes les plus admirés et reconnaissables et ont une aptitude particulière à motiver et inspirer la nation. Pour la première fois dans l'histoire, les Jeux du Commonwealth de 2018 ont pleinement intégré les parasports dans le programme de la compétition et un nombre égal de médailles a été décerné aux hommes et aux femmes.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour noter que nous marquons aujourd'hui la Journée internationale des personnes handicapées, qui est un rappel important de la contribution du sport à la promotion de l'inclusivité pour tous.

L'Australie travaille en partenariat avec ses principaux codes sportifs pour aider à lever les barrières à l'intégration et à l'inclusion dans les communautés de migrants afin de mettre en œuvre divers programmes communautaires dans tout le pays.

L'Australie s'attache actuellement à revoir sa stratégie de diplomatie sportive, et la mise en avant du sport au service du développement restera l'une de nos priorités stratégiques. L'Australie est fière d'utiliser le sport pour aider les pays en développement de notre région à obtenir de bons résultats économiques et sociaux au sein de leurs communautés. Nous nous employons aussi à mieux favoriser le développement au moyen de partenariats dans tout le Pacifique, par l'intermédiaire du programme de sport au service du développement et du programme australien des liens sportifs dans le Pacifique. Ces programmes ont pour but de consolider les liens sportifs avec nos chers voisins de tout le Pacifique, en encourageant particulièrement la participation des femmes.

L'Australie adhère aux recommandations du Secrétaire général qui invitent à travailler davantage sur le sport au service du développement et de la paix à tous les niveaux et à promouvoir la cohérence des politiques. L'engagement de l'Australie au titre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable confère une importance nouvelle à l'inclusion par le sport. Dans le cadre de son rôle au Conseil consultatif du Commonwealth sur le sport et par l'intermédiaire de la Réunion des ministres des sports du Commonwealth, l'Australie a recensé des domaines clés où le sport peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Sa mobilisation dans la recherche sur les contributions que le sport peut apporter aux objectifs de développement durable donne profondeur et crédibilité à la place du sport comme moyen d'améliorer l'inclusion dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la cohésion sociale, des affaires et du développement des compétences de direction, chez nous comme dans notre voisinage immédiat.

Plus tôt cette année, l'Australie a élaboré son tout premier plan national relatif au sport, intitulé Sport 2030. Le plan contient diverses initiatives destinées à promouvoir le sport et à encourager davantage d'Australiens à être plus actifs plus souvent. Cela inclut des programmes précis qui tendent à multiplier les possibilités ouvertes aux femmes pour aider à lever les barrières culturelles et permettre aux femmes, des plus modestes à l'élite, de devenir des figures dans leur domaine sportif.

Nous continuons également de promouvoir l'importance de l'activité physique pour une population vieillissante. Nous avons mis en place différentes initiatives pour encourager les Australiens plus âgés à

pratiquer un sport. Notre initiative « Play by the Rules » (Jouer selon les règles) fournit aussi des informations, des ressources, des outils et des formations gratuites en ligne pour aider les entraîneurs, les arbitres, les joueurs et les spectateurs à lutter contre la discrimination et le harcèlement et à œuvrer pour la sécurité des enfants, l'inclusion et les questions d'intégrité dans le sport. Play by the Rules donne des orientations aux clubs et organismes sportifs locaux pour qu'ils fassent la promotion de l'inclusivité dans leurs communautés et célèbrent la riche diversité du sport.

L'Australie reste attachée à œuvrer plus avant en faveur de l'inclusivité, de l'égalité et de l'inclusivité dans le sport et à mettre le sport au service du développement et de la paix. Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour remercier les Missions permanentes de la Tunisie et de Monaco pour leur cofacilitation du projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui. L'Australie est très heureuse de s'être porté coauteur du projet de résolution, comme nous l'avons fait pour nombre des résolutions précédentes sur le sujet.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet sur le renforcement du cadre mondial de promotion du sport au service du développement et de la paix (A/73/325).

Le Biélorus a été très heureux de se porter coauteur du projet de résolution A/73/L.36, intitulé « Le sport, facteur de développement durable », et nous remercions Monaco et la Tunisie d'avoir mis en avant cette question importante de l'ordre du jour de l'ONU.

Le rôle de la forme physique et du sport dans un mode de vie sain et dans la réalisation des objectifs de développement durable s'accroît chaque année. Le sport joue un rôle important pour contribuer au développement durable, réaffirmer les principes de tolérance et de respect, étendre les droits et les possibilités offertes aux femmes et aux jeunes, aux individus et aux communautés, et concourir à la réalisation des objectifs relatifs aux soins de santé, à l'éducation et à l'intégration sociale.

Dans le contexte international actuel marqué par l'instabilité, le sport reste une ressource capable de consolider les idéaux de paix, d'amitié et d'entente mutuelle. Nous apprécions donc vivement les efforts déployés par l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies pour exploiter les possibilités offertes par le sport de promouvoir le développement et la paix.

La promotion de la santé, de la forme physique et du sport est parmi les domaines prioritaires de la politique sociale du Bélarus. Notre pays est déterminé à développer la coopération internationale autour du sport et à renforcer les relations amicales entre les peuples par le sport, sur la base des principes humanistes et de l'idéal olympique.

Le sport est indissociable de la politique; il est la diplomatie du peuple. Par l'athlétisme, les États peuvent projeter leur image nationale sur la scène internationale, tout en illustrant les valeurs sociales et politiques de leur société. Toutefois, le sport doit demeurer politiquement neutre.

Malheureusement, de jeu, le sport se transforme de plus en plus en business où règne la corruption et en activités qui vont à l'encontre de l'esprit sportif avec comme objectif la victoire à tout prix. Le dopage est devenu le fléau du sport moderne. Le Bélarus participe activement à l'action internationale de lutte contre le dopage, et applique le principe de châtement juridique, individualisé et juste. En même temps, nous condamnons fermement la tendance qui consiste à faire politiquement pression sur certains athlètes et sur des fédérations sportives entières sous le prétexte de lutter contre le dopage, alors que dans la réalité, cela sert à régler des litiges politiques, les athlètes étant alors pris en otage de ces sales jeux de pouvoir.

L'arbitrage partial est un autre vice du sport moderne, il viole les principes du fair-play et font que les athlètes ne croient plus en l'égalité des chances de gagner. Dans ce contexte, pour contrer les tendances négatives que l'on observe actuellement dans le sport, le Comité international olympique doit impérativement jouer un rôle important, et il doit être soutenu dans ses activités par les Comités olympiques nationaux. Nous ne pouvons pas ne pas prendre en compte leurs opinions.

Les événements sportifs internationaux doivent continuer d'être organisés dans un esprit de paix, d'entente mutuelle et d'amitié, et nous devons reconnaître et respecter le caractère fédérateur et conciliateur de ces événements. Le Bélarus est très fier d'avoir gagné le droit d'organiser la plus importante manifestation sportive européenne de 2019 - les 2e Jeux européens. Le fait que les Jeux auront lieu à Minsk en fera une date importante sur le calendrier sportif européen. Nous signalons que les préparatifs sont déjà en cours pour le quatre-vingt-cinquième championnat du monde de la Fédération internationale de hockey sur glace, de 2021,

qui aura lieu dans les capitales du Bélarus et de la Lettonie, à savoir Minsk et Riga.

Si le sport n'est pas la panacée pour régler tous les problèmes internationaux, il a néanmoins une capacité inégalée à rassembler des personnes de diverses cultures et à contribuer au renforcement de l'entente mutuelle entre les États et entre les peuples dans l'esprit du véritable idéal olympique, qui se caractérise par l'amitié, la solidarité et le fair-play.

M. Nasir (Maldives) (*parle en anglais*) : Les Maldives sont fières d'avoir parrainé le projet de résolution A/73/L.36, intitulé « Le sport, facteur de développement durable ». Comme il est réaffirmé dans le projet de résolution, le sport a une capacité extraordinaire à unir les peuples, surmonter les différences et promouvoir l'égalité, ainsi qu'à maintenir une société en bonne santé physique. Telles sont quelques-unes des valeurs fondamentales qui sous-tendent notre approche du développement durable en général, et des objectifs 3, 4, 5, 16 et 17 de développement durable en particulier.

Le sport, en particulier l'idéal olympique, a permis d'instaurer l'égalité et de poser des règles du jeu équitables afin de permettre à l'humanité de montrer le meilleur d'elle-même. Les Maldives sont fières d'être un membre actif du Mouvement olympique. Des athlètes maldiviens ont fait un prodigieux bond en avant en participant, pour la première fois, aux Jeux olympiques d'hiver de 1988. Le moment fut unique, non seulement pour ceux qui y participèrent, mais aussi pour la jeune génération qui a trouvé dans les Jeux une source d'inspiration propice à la transformation. Le Gouvernement maldivien a donné la priorité au sport comme facteur d'épanouissement de la jeunesse, pour encourager un mode de vie sain parmi la population et permettre à la jeunesse du pays de réaliser pleinement son potentiel.

Les Maldives ont promulgué leur première loi sur le sport en septembre 2015. Elle vise à promouvoir la pratique des sports de compétition et des activités culturelles aux niveaux international, national et local. Elle définit également un certain nombre de politiques et de lignes directrices visant à faciliter le développement du sport, avec la participation des collectivités.

C'est pourquoi nous avons été les premiers à mettre en œuvre la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Les Maldives, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ont organisé une cérémonie officielle aux Maldives en

août 2016, qui a marqué le point de départ de la mise en œuvre de la résolution, devenant ainsi le premier pays de la région Asie-Pacifique à le faire.

Depuis son entrée en fonction le 17 novembre, le nouveau gouvernement du Président Ibrahim Mohamed Solih continue d'investir massivement dans les infrastructures sportives et les possibilités d'inclusion pour tous. Dans le cadre du programme des 100 jours du Président Solih, le Gouvernement s'est fixé comme priorité de désigner un conseiller sportif dans chaque île pour remédier aux différences de salaire entre les équipes sportives nationales masculines et féminines et encourager la participation des femmes aux sports dans le but de lutter contre les vieux stéréotypes sexistes. L'investissement dans les infrastructures sportives permettra sans aucun doute aux jeunes d'acquérir des compétences de dirigeant et de leur fournir des réseaux d'appui en dehors de leur milieu familial. Il est donc impératif de donner aux jeunes, toujours plus nombreux, les moyens de devenir des citoyens actifs au sein de leurs communautés et d'y favoriser le progrès économique et social.

Il est notoire que les programmes sportifs, coordonnés par l'ONU, les institutions publiques et les organisations non gouvernementales, contribuent au développement durable et à la coexistence pacifique. Il est encourageant que le rôle du sport au service de la paix et du développement soit reflété dans les 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que ce dernier soit appliqué de manière concrète dans tous les pays à travers le monde.

Les Maldives ne cessent de progresser dans les différentes compétitions sportives au niveau régional et internationale. Nos équipes féminine et masculine ont obtenu de très bons résultats ces derniers mois. Ces succès ont permis de galvaniser la jeunesse de notre pays et de lui donner de nouvelles possibilités de donner libre cours à sa créativité afin qu'elle puisse viser plus haut, rêver plus grand.

M. Al Braiki (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma satisfaction de participer, au nom de la jeunesse des Émirats arabes unis, au présent débat général au titre du point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Le sport au service du développement et de la paix ». Nous saluons Monaco et la Tunisie pour leurs efforts en tant que facilitateurs du projet de résolution A/73/L.36, intitulé « Le sport, facteur de développement durable », qui souligne la nécessité de renforcer le cadre mondial de promotion du

sport au service du développement et de la paix. Le sport est un facteur important du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribue à la réalisation des objectifs visés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la justice et de la paix.

En mars 2019, mon pays accueillera 7 000 athlètes venant de plus de 170 États à l'occasion des Jeux olympiques mondiaux spéciaux d'Abou Dhabi, qui auront lieu au Moyen-Orient pour la première fois depuis la création des Jeux olympiques spéciaux il y a 50 ans. Il s'agit de l'événement sportif humain le plus important au monde visant à permettre aux personnes ayant un handicap mental de pratiquer un sport. Cet événement constitue un pas important vers l'intégration des personnes handicapées mentales au sein de sociétés inclusives.

Les Émirats arabes unis attachent une grande importance à l'avènement d'une société ayant une parfaite maîtrise du ju-jitsu et formée à ce sport. Nous avons adopté ce sport comme matière principale dans plus de 162 écoles et plus de 300 centres d'entraînement, avec des programmes conçus pour aider les élèves à développer leurs compétences techniques et leur santé physique, ainsi que pour renforcer les valeurs de discipline et d'engagement et encourager les élèves à devenir passionnés de sport. Mon pays a créé le Championnat du monde de ju-jitsu d'Abou Dhabi, qui en est à sa dixième édition, dans le cadre duquel nous accueillons les meilleurs professionnels, hommes et femmes, ainsi que des jeunes et des personnes handicapées.

Nous sommes convaincus que le rôle des femmes et des filles est un instrument essentiel pour la promotion des femmes. Aux Émirats arabes unis, les femmes et les filles ont atteint des niveaux élevés dans des disciplines telles que le karaté, l'haltérophilie, le volley-ball et le ju-jitsu. En outre, la création du Prix Sheikha Fatima bint Moubarak pour le sport féminin – premier du genre – vise à améliorer la place des femmes dans le sport tout en favorisant le développement et en cherchant à réaliser leurs aspirations.

Le sport est un instrument utile pour accroître la participation des jeunes à leur développement, leur confiance en soi et leur sentiment d'appartenance, tout en renforçant la tolérance et le respect. Les jeunes deviennent, par conséquent, des agents du changement et des partenaires dans la construction de sociétés pacifiques et inclusives et contribuent au développement durable et à la cohésion sociale. C'est la raison pour

laquelle les jeunes de mon pays ont participé à un certain nombre d'ateliers sur la diplomatie dans le domaine du sport et sur le sport en tant que mode de vie, ainsi qu'à un atelier sur le sport, la jeunesse et le développement social, qui s'est tenu la semaine dernière à la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès des Nations Unies. Nous attachons une grande importance à l'écoute des jeunes et à la prise en compte de leurs idées et de leurs opinions comme moyen de trouver des réponses aux difficultés qu'ils rencontrent, avec la participation des décideurs et des fonctionnaires ainsi qu'au niveau international.

Mon pays met également le sport au service de la paix et du développement en encourageant le sport dans les camps de réfugiés. Nous avons récemment lancé le programme de sports d'été 2018 dans le camp de Mrajeeb Al-Fhood, en Jordanie, pour développer les talents des jeunes du camp et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés.

Enfin, en tant que représentant de la jeunesse des Émirats arabes unis, je voudrais insister sur la nécessité de mettre le sport au service du développement et de la paix en tant qu'élément fondamental et moteur de la coexistence pacifique, de la tolérance et de l'esprit d'équipe. Le sport transmet également aux jeunes les valeurs de discipline, d'endurance et de courage.

M. Chua (Singapour) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur le renforcement du cadre mondial de promotion du sport au service du développement et de la paix (A/73/325). Nous souhaitons également remercier les Missions permanentes de Monaco et de la Tunisie pour leur travail acharné sur le projet de résolution A/73/L.36, intitulé « Le sport, facteur de développement durable ».

Le sport peut être un facteur de changement positif pour la société. Il inculque des valeurs telles que la discipline, la persévérance, le travail d'équipe et l'esprit sportif. Il incite également les gens à dépasser leurs limites et à viser plus haut. Ce sont là des compétences importantes pour la vie et l'avenir personnels et professionnels d'une personne. En outre, l'exercice et le sport contribuent à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie générale des individus en vue de la réalisation des objectifs du développement durable.

Singapour célèbre le sport au quotidien. Nous avons lancé l'initiative *Get Active* en 2016, un festival sportif d'une semaine qui encourage les Singapouriens

à faire du sport et à mener une vie active et saine. Le sport n'est pas seulement utile à la santé, il a aussi une incidence positive sur la société. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le sport peut contribuer à renforcer le capital humain et social et à promouvoir l'intégration, l'inclusion et la cohésion sociales. C'est un puissant vecteur de rapprochement des individus et des communautés. Il peut contribuer au développement social et à un changement des perceptions. Par-delà les convictions religieuses, la culture, l'origine ou le sexe, le sport favorise la compréhension mutuelle, le vrai travail d'équipe et le respect.

L'esprit de corps forgé par le sport nourrit également un sentiment de fierté et de solidarité entre les individus. Compte tenu des bénéfices qu'offre le sport sur le plan du développement personnel, l'accent doit être mis sur l'amélioration de l'accès et de la participation au sport. Pour toutes ces raisons, Singapour a fait une place au sport dans son programme éducatif national dans le cadre du programme de sport à l'école. Il s'agit là de valeurs essentielles qui, selon nous, doivent être inculquées à notre peuple, en particulier à notre jeunesse.

Le sport permet également de faire tomber par d'autres moyens les barrières au sein des sociétés. Il peut contribuer à une meilleure acceptation et une plus grande prise de conscience des personnes handicapées. En 2016, Singapour a lancé le Plan directeur des sports pour handicapés pour faire en sorte que le sport à Singapour soit une activité ouverte à tous. Le Plan directeur offre aux personnes handicapées de plus grandes possibilités de participer à des activités sportives. Il développe et élargit le vivier des éducateurs dotés d'une expérience en matière de sport pour personnes handicapées. Nous nous efforçons également d'accroître la sensibilisation et le soutien envers nos athlètes handicapés au sein des Singapouriens par le biais du festival annuel des sports inclusifs, qui propose des épreuves de sélection et des ateliers sportifs adaptés auxquels chacun peut participer.

Les efforts pour développer le sport à Singapour ont été couronnés de succès. C'est ainsi qu'à l'occasion des Jeux paralympiques asiatiques organisés, en octobre 2018, à Jakarta, Singapour a présenté 44 athlètes handicapés dans 10 disciplines sportives et obtenu sa meilleure moisson de médailles à ce jour. Mais le sport n'est pas seulement une question de résultats. Il redonne confiance à nos athlètes handicapés et leur prouve que, malgré leur handicap physique, ils sont capables de participer à des compétitions. Les Jeux

ont été également une source d'inspiration pour tous les Singapouriens, qui ont vu comment ils pouvaient atteindre l'excellence sportive malgré leur handicap physique. Ils ont démontré qu'avec beaucoup de travail, de courage et de détermination, il est possible de surmonter tous les obstacles.

Les bienfaits du sport dépassent également les frontières nationales. Le sport contribue au resserrement des liens personnels entre les États Membres. Il existe nombre d'anecdotes illustrant la façon dont des amitiés se sont nouées aux niveaux régional et international dans le cadre de la lutte acharnée que représente la compétition sportive. Nous espérons que ces liens contribueront à l'instauration de la paix et au renforcement du dialogue et de la coopération.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît le rôle du sport dans la réalisation du développement et de la paix, la promotion de la tolérance et du respect et l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que ses nombreuses contributions à la santé, à l'éducation et à nos objectifs d'inclusion sociale. Continuons de défendre l'esprit du sport et engageons-nous à bâtir un avenir durable, inclusif et prospère pour tous les peuples.

M^{me} Picco (Monaco) : Qu'il me soit permis, en premier lieu, de remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/73/325), et en particulier la Division du développement social inclusif, qui est désormais l'entité du Secrétariat en charge de la question du sport au service du développement et de la paix.

Le nouvel intitulé de ce projet de résolution, « Le sport, facteur de développement durable » (A/73/L.36), indique sans équivoque que le sport offre de nombreuses opportunités pour réaliser le Programme 2030. Il y a 25 ans, à l'initiative de l'Égypte, l'Assemblée générale adoptait, pour la première fois, une résolution consacrée au sport et à l'idéal olympique (résolution 48/11). Depuis 1993, la reconnaissance du sport au sein du travail de l'ONU n'a cessé de se renforcer.

Comme cela a été souligné lors de la présentation du projet de résolution par mon collègue, le Représentant permanent de la Tunisie, ce projet de résolution met en lumière le cadre normatif relatif au sport. La très vaste contribution du sport au développement et à la paix est incontestable, et nous avons la conviction que son potentiel est exponentiel dans la poursuite de nos objectifs communs de développement durable. Il nous appartient alors de continuer à développer son rôle de

levier, notamment par les outils de communication utilisés par la jeunesse.

Quel meilleur exemple que les Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang pour illustrer ce que le dialogue autour du sport permet de réaliser? Le succès des efforts entrepris par le Président du Comité international olympique visant à établir un dialogue entre les deux Corées a offert au monde un message d'espoir. Voir les athlètes de ces deux pays défiler sous un même drapeau lors des cérémonies d'ouverture et de clôture fut extrêmement fort pour tout amoureux du sport et défenseur de la paix.

Au-delà de ces moments symboliques, le sport favorise la compréhension, la cohésion, la réconciliation et la paix. Dans de nombreux pays, entre de nombreuses communautés, le sport s'avère être un langage commun défiant les barrières.

Le sport, qu'il soit récréatif ou compétitif, individuel ou collectif, véhicule des valeurs essentielles et permet à l'être humain d'exprimer tout son potentiel. Dans le cadre du Forum « L'Olympisme en action » qui s'est tenu à la veille de l'ouverture des Jeux Olympiques de la jeunesse à Buenos Aires, en octobre, et auquel j'ai eu le privilège de participer, j'ai pu me rendre compte combien le travail que nous réalisons à l'ONU est pertinent pour les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations sur le terrain, en particulier en matière de développement social et de droits de l'homme. Ceci vaut la peine d'être souligné, alors que nous fêtons cette année le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et que nous avons tenu le Sommet Nelson Mandela, en septembre dernier. Il est donc crucial de toujours avoir à l'esprit, dans nos délibérations, les récipiendaires des décisions que nous adoptons.

Le grand succès de ce premier Forum, qui a rassemblé les membres du Mouvement olympique, des ONG, des professionnels du sport et des institutions de l'ONU, a prouvé, si cela était nécessaire, le pouvoir unificateur du Comité international olympique et sa contribution effective aux actions de l'ONU. Les discussions ont aussi confirmé le rôle du sport comme moyen de sensibilisation sur des sujets de société et sa contribution à la cohésion sociale, l'inclusion et la lutte contre les inégalités, y compris de genre et de rémunération.

Les sportifs sont des modèles et la jeunesse, en particulier, s'identifie dans les plus grands champions.

C'est pourquoi, tout comme les équipes de renommée internationale, les sportifs peuvent relayer des messages positifs et contribuer à soutenir des actions de coopération internationale. À nous donc de les convaincre de nous aider à promouvoir les objectifs de développement durable.

Les bénéfices sociétaux du sport sont indiscutables. Le projet de résolution reconnaît le Plan d'action de Kazan, endossé par l'UNESCO en 2017, et le cadre de suivi des politiques du sport qu'il fixe. Je tiens à souligner la pertinence de cet instrument de référence, en ce qu'il offre une vision globale de l'accès universel au sport, à l'éducation physique et à l'activité physique et décrit concrètement comment ils peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles.

Outil éducatif primordial, nous devons continuer à œuvrer afin que le sport soit partie intégrante des programmes scolaires dans tous nos pays. L'accès au sport est particulièrement important pour les filles et les personnes handicapées et doit leur être assuré sans entrave. Je tiens ici à saluer le travail réalisé par le Système des Nations Unies et ses partenaires, en ce 3 décembre où nous célébrons la Journée internationale des personnes handicapées.

Nombreux sont les jeunes de milieux défavorisés qui ont pu, grâce au sport, poursuivre des études supérieures et obtenir des débouchés qui ne leur auraient pas été autrement accessibles. Il convient aussi de saluer les programmes après-scolaires sponsorisés par le secteur privé, qui permettent aux jeunes de communautés marginalisées de ne pas se laisser entraîner dans des activités répréhensibles.

Comme il est souligné dans la Déclaration de la troisième Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en septembre dernier, l'activité physique régulière doit continuer à être encouragée pour promouvoir des modes de vie sains, puisqu'elle permet notamment de lutter contre les maladies cardio-vasculaires et l'obésité. Ses bénéfices sont tels que l'activité physique fait aussi désormais partie des traitements médicaux, y compris dans la lutte contre le cancer, car elle permet aux patients de mieux supporter des traitements lourds.

Cette convergence d'efforts par les différents secteurs de la société, les institutions étatiques, le secteur privé et les établissements médicaux, est encourageante. Les partenariats sont la clef de voûte

d'une meilleure utilisation du sport pour la promotion et la réalisation des objectifs de développement durable.

Aussi, notre délégation est particulièrement satisfaite des événements qu'elle a pu promouvoir durant l'année écoulée, en collaboration avec de nombreuses missions et organisations, en marge de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'à l'occasion de la célébration de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ou, concomitamment, avec la Coupe du monde de football.

La collaboration fructueuse des Missions permanentes de la Tunisie et de Monaco, Coprésidentes du Groupe des Amis du sport, s'est renforcée cette année avec l'ouverture du Groupe à tout État Membre intéressé. Nous nous sommes attachés à offrir un espace d'interaction et d'échange avec les entités du système des Nations Unies. La forte mobilisation lors de nos réunions mensuelles témoigne du pouvoir du sport comme facteur de développement durable. Nous sommes particulièrement fiers que le projet de résolution que nous nous apprêtons à adopter soit tourné vers l'avenir que nous voulons et mette en relief les synergies entre le sport et le Programme 2030.

Je ne saurais conclure sans exprimer ma reconnaissance amicale à mon homologue de Tunisie, l'Ambassadeur Khiari, sportif accompli, avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir d'assurer la coprésidence du Groupe des Amis du sport, au cours des six dernières années.

Le Président par intérim : (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.36, intitulé « Le sport, catalyseur du développement durable ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution A/73/L.36, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine,

Botswana, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Danemark, Dominique, Émirats arabes unis, Estonie, Finlande, Grèce, Honduras, Hongrie, Islande, Indonésie, Japon, Koweït, Lettonie, Liban, Lesotho, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Mongolie, Monténégro, Maroc, Népal, Nigéria, Oman, Palaos, Panama, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République tchèque, République de Corée, République de Moldova, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Togo, Turkménistan, Uruguay et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/73/L.36?

Le projet de résolution A/73/L.36 est adopté (résolution 73/24).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position après l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Schorr (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis estiment que le sport et l'éducation physique concourent à la promotion de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix. Aussi nous sommes-nous joints aujourd'hui au consensus sur la résolution 73/24, étant expressément entendu que la résolution n'implique pas que les États doivent adhérer à des instruments qu'ils n'ont pas encore ratifiés ou appliquer les dispositions d'instruments relatifs aux droits de l'homme qu'ils n'ont pas acceptés. En nous ralliant au consensus sur la résolution, nous ne reconnaissons aucun changement dans l'état actuel des traités ou du droit international coutumier. Nous croyons comprendre également que la résolution renferme la réaffirmation selon laquelle les documents antérieurs s'appliquent à ceux qui les ont proclamés initialement et, dans le cas des traités internationaux, aux États qui en sont parties.

Nous croyons comprendre en outre que la référence dans la résolution aux « objectifs de développement arrêtés au niveau international » est tirée du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La position des États-Unis est reflétée dans l'explication suivante concernant leur position sur ce document.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour apporter des précisions importantes concernant le libellé du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous tenons à rappeler que le Programme 2030 n'est pas contraignant, ne crée ni ne lèse les droits ou obligations découlant du droit international, et ne crée pas non plus de nouveaux engagements financiers.

Les États-Unis reconnaissent que le Programme 2030 constitue un cadre mondial pour le développement durable susceptible d'aider les pays à œuvrer pour la paix et la prospérité mondiales. Nous nous félicitons de l'appel à un partage des responsabilités, y compris des responsabilités nationales, figurant dans le Programme 2030, et rappelons que tous les pays ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ce projet. Le Programme 2030 reconnaît que chaque pays doit œuvrer à sa mise en œuvre conformément à ses propres politiques et priorités nationales.

Les États-Unis soulignent également que le paragraphe 18 du Programme 2030 appelle les pays à mettre en œuvre le Programme d'une manière qui soit conforme aux droits et obligations des États en vertu du droit international.

Nous rappelons également notre reconnaissance mutuelle, au paragraphe 58, du fait que la mise en œuvre du Programme 2030 doit respecter et être sans préjudice des mandats indépendants d'autres processus et institutions, y compris les négociations, et ne préjuge ni ne sert de précédent aux décisions et actions en cours dans d'autres instances. Ainsi, le Programme ne représente pas un engagement à fournir un nouvel accès au marché pour les biens ou les services. L'ordre du jour n'interprète ni ne modifie aucun accord ou décision de l'Organisation mondiale du commerce, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

En ce qui concerne le paragraphe 9, nous appuyons l'accent mis sur la formation, le renforcement des capacités et la formation des professeurs d'éducation physique, entraîneurs sportifs et animateurs communautaires bien que les États-Unis soient conscients et respectueux de notre autorité limitée au niveau fédéral en matière d'éducation, qui relève principalement de nos autorités étatiques et locales. En ce qui concerne le paragraphe 15, les États-Unis estiment que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui définissent les responsabilités des entreprises et fournissent des

orientations pertinentes aux organisations, fédérations et associations sportives, offrent un cadre précieux, important et universel pour accueillir des manifestations sportives de grande envergure, notamment le processus complexe de candidature, d'organisation, d'exécution et de retombées positives pour ces manifestations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée générale a achevé son examen du point 12 de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/73/L.39)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.39.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous exprimons nos condoléances à la suite du décès du Président George Herbert Walker Bush. Qu'il repose en paix.

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/73/L.39, intitulé « Journée internationale de l'éducation ». Le Nigéria présente ce projet de résolution, qui appelle à la célébration de la Journée internationale de l'éducation tous les ans le 24 janvier, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de combler une lacune observée dans les efforts mondiaux collectifs visant à promouvoir l'éducation comme un aspect essentiel du développement.

L'éducation est considérée comme un élément essentiel du développement mondial, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De nombreux documents des Nations Unies soulignent également le caractère central de l'éducation pour le développement.

L'Organisation des Nations Unies consacre de nombreuses journées à différents sujets d'importance – les abeilles, les montagnes, le cyclisme et d'autres encore. De toute évidence, c'est l'éducation et la connaissance qui ont conduit à la célébration de ces journées. Il est donc important que l'on consacre,

même tardivement, une telle journée à l'éducation. La célébration par la communauté internationale d'une journée consacrée à l'éducation placerait l'éducation au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les Nations Unies ont défini l'éducation non seulement comme un droit mais aussi comme un moyen de contribuer au développement humain. Sa très forte incidence se fait sentir de manière concrète dans la manière dont elle ouvre des perspectives aux individus, aux communautés et aux nations, accroît la liberté de chacun, contribue à la démocratie et à la croissance économique, améliore la santé et réduit la pauvreté. En outre, l'éducation contribue à la paix mondiale, au développement, à l'innovation, à la technologie et à l'agriculture. Elle contribue également à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de l'exercice des droits de l'homme. Dans quel domaine d'importance l'éducation ne se fait-elle pas sentir? Priver un être humain d'éducation constitue un préjudice grave et permanent pour cette personne. Il en va de même pour les nations et les sociétés.

Pour toutes ces raisons, le Nigéria invite la communauté internationale à appuyer la célébration de la Journée internationale de l'éducation. Cela permettrait de favoriser une prise de conscience, de susciter un élan, d'appuyer les efforts novateurs visant à transformer l'éducation, de célébrer l'esprit d'invention et d'innovation issu du savoir découlant de l'éducation et de réserver une plus grande place à l'éducation en tant qu'élément essentiel du développement humain et social. Cela inciterait également l'opinion publique mondiale à veiller en permanence à améliorer l'éducation et à élargir les possibilités d'éducation, en particulier pour ceux qui pourraient devenir des laissés pour compte, comme les femmes, les enfants et les autres personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées et celles qui se trouvent en situation d'urgence humanitaire.

Le principal objectif du projet de résolution n'est pas seulement de célébrer l'éducation sous la forme d'une fête, mais d'appeler en particulier l'attention sur les millions de personnes, notamment les filles et les femmes, qui sont privées de ce bien suprême dans de nombreux pays. Cela devrait permettre de susciter davantage la volonté de chacun d'entre nous de s'engager à garantir l'éducation pour tous.

Enfin, je voudrais exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à toutes les délégations qui ont participé activement à la négociation du projet

de résolution. En effet, les différents organismes des Nations Unies disposant de compétences techniques en la matière, comme l'UNESCO, et un ensemble d'organisations non gouvernementales ont contribué à l'élaboration du projet de résolution. Leurs précieuses contributions, leur coopération et leur appui nous ont permis de parvenir à un texte reflétant un consensus entre les membres de l'Assemblée générale. Je remercie également les délégations de l'Algérie, d'Antigua-et-Barbuda, du Congo, du Canada, de la Guinée équatoriale, de la Finlande, de la France, de la Guinée, de l'Irlande, du Kenya, du Luxembourg, de Malte, du Qatar, de l'Ouganda, de Singapour, du Suriname, du Tchad, de la Tunisie et du Zimbabwe qui se sont d'ores et déjà portées coauteurs du projet de résolution. Par ailleurs, j'invite ceux qui ne se sont pas encore portés coauteurs à le faire, étant donné l'importance de ce projet de résolution historique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.39, intitulé « Journée internationale de l'éducation ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, depuis le dépôt du projet de résolution A/73/L.39, outre ceux dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Andorre, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Indonésie, Israël, Lituanie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Monaco, Mongolie, Norvège, Panama, République centrafricaine, République de Corée, Roumanie, Saint-Marin, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Turquie, Ukraine et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/73/L.39?

Le projet de résolution A/73/L.39 est adopté (résolution 73/25).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de position après l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Schorr (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis estiment que l'éducation a une incidence vaste et durable, en particulier pour les plus vulnérables, et qu'elle contribue à placer toutes nos sociétés sur une voie plus pérenne dans tous les secteurs du développement. Nous sommes heureux d'annoncer que le Gouvernement des États-Unis vient de publier sa première stratégie pour une éducation de base au niveau international, qui reflète l'engagement que nous avons pris de venir en aide aux jeunes dans les situations de conflit et de crise, à investir dans les écoles publiques et non publiques et à mettre l'accent sur des résultats mesurables pour les élèves.

Nous tenons à appeler une fois de plus l'attention sur les points importants de clarification concernant le libellé du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que nous avons évoqués il y a quelques minutes au titre du point 12 de l'ordre du jour après l'adoption de la résolution 73/24, intitulée « Le sport, facteur de développement durable ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

Point 131 de l'ordre du jour

Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M. Miguel Ferreira de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, qui va faire un exposé oral au nom du Secrétaire général, conformément au paragraphe 7 de la résolution 72/252 du 24 décembre 2017.

M. Ferreira de Serpa Soares (Bureau des affaires juridiques) (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général regrette de ne pouvoir être présent ici aujourd'hui, car il se trouve à Katowice pour participer à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. J'ai donc le plaisir de faire cet exposé oral en son nom.

Dans sa résolution 72/252, l'Assemblée prie le Secrétaire général de l'informer oralement, avant la fin de la partie principale de sa soixante-treizième session,

de tout autre progrès réalisé dans l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que, conformément à la résolution 72/252, le Secrétaire général a reconduit, en mars, M. Mohamed Chande Othman dans ses fonctions d'Éminente Personnalité chargée de poursuivre l'enquête sur la mort tragique de Dag Hammarskjöld. Dans l'optique de cet exposé oral, l'Éminente Personnalité a présenté au Secrétaire général un rapport intérimaire sur l'état d'avancement de l'enquête.

Après la reconduction du mandat de l'Éminente Personnalité et conformément à la résolution 72/252, M. Othman a dans un premier temps demandé à neuf États Membres de nommer un fonctionnaire indépendant et de haut rang chargé de procéder à un examen interne de leurs archives en matière de renseignement, de sécurité et de défense pour identifier les informations qui pourraient être utiles à l'enquête concernant la mort de Dag Hammarskjöld. Les neuf premiers États membres auxquels des demandes ont été adressées étaient la Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Afrique du Sud, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis. Sur les neuf États Membres ayant fait l'objet d'une demande, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, la Russie, et la Suède ont donné suite à la résolution 72/252 et aux demandes de l'Éminente Personnalité. Depuis l'instauration d'une meilleure coopération entre ces États Membres et l'Éminente Personnalité, de nouvelles informations ont été reçues de certains responsables indépendants et de haut rang nommés par les États Membres, ainsi que d'autres sources. Ces informations seront évaluées par l'Éminente Personnalité pour leur valeur probante, conformément à son mandat.

Un examen préliminaire indique que les nouvelles informations, y compris celles provenant des archives du renseignement, de la sécurité et de la défense, ont une valeur probante en ce qui concerne notre connaissance du contexte et des événements de 1961, la présence de paramilitaires étrangers et de personnel du renseignement à l'intérieur et autour du Congo et la capacité des forces armées présentes dans la région à ce moment.

Ces derniers mois, l'Éminente Personnalité a demandé à nouveau la nomination de responsables indépendants et de haut rang dans cinq autres États

Membres, à savoir l'Angola, la République démocratique du Congo, le Portugal, la Zambie et le Zimbabwe. Il a déjà reçu notification de la République démocratique du Congo et du Zimbabwe de leur nomination et continue de donner suite à ces demandes supplémentaires.

Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux États Membres pour leur coopération avec l'Éminente Personnalité et leur volonté de fournir des informations complémentaires. Le Secrétaire général tient également à rappeler aux États Membres qui pourraient détenir des informations la nécessité de nommer des responsables indépendants et de haut rang, ou de permettre un examen complet de leurs archives de renseignement, de sécurité et de défense, conformément au paragraphe 5 de la résolution 72/252. En particulier, le Secrétaire général note que la Personne éminente demande à certains États Membres de nommer ces responsables et qu'il examine comment il peut l'aider dans ce processus.

L'Éminente Personnalité nommée en application de la résolution 71/260 a noté dans son rapport de l'année dernière que « la charge de la preuve incombe désormais aux États Membres » (*A/71/1042, par.21*), qui doivent à présent démontrer qu'ils ont procédé à un examen complet des dossiers et des archives en leur possession, y compris ceux des services de renseignement, de sécurité et de défense. En effet, la participation active des États Membres demeure de la plus haute importance dans notre recherche commune de la vérité sur cette question.

Le Secrétaire général réaffirme son plein attachement personnel à cette question et exprime de nouveau sa reconnaissance aux États Membres et à l'Éminente Personnalité pour le travail accompli à ce jour. Le Secrétaire général rappelle qu'il est de notre devoir solennel de faire toute la lumière sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient.

Le Secrétaire général espère que les États Membres, l'Éminente Personnalité et le Secrétariat poursuivront leur coopération en vue d'atteindre pleinement les objectifs fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/252. Le rapport intérimaire de l'Éminente Personnalité sera mis à la disposition des États Membres intéressés après cet exposé et, conformément à la résolution 72/252, l'Éminente Personnalité présentera un rapport final au Secrétaire général à la mi-2019.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique pour leur ferme attachement et leur engagement constant sur cette question. La présence du Secrétaire général adjoint ici aujourd'hui témoigne de la volonté des dirigeants de l'ONU de mener cette question à son terme. Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à l'Éminente Personnalité, le juge Mohamed Chande Othman, et à son équipe pour leur travail inlassable sur cette question, ainsi qu'à tous les États Membres qui ont collaboré à l'enquête. Depuis 2015, le juge Othman a supervisé des progrès majeurs dans l'enquête. Nous sommes fermement convaincus qu'il est désormais possible de faire la lumière sur ce qui s'est passé à Ndola, le 17 septembre 1961.

Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui les progrès accomplis dans l'enquête depuis le renouvellement du mandat du juge Othman, au début de cette année. Nous attendons avec impatience de recevoir son rapport intérimaire pour l'étudier plus en profondeur. Je tiens tout particulièrement à remercier les États Membres qui ont nommé des enquêteurs nationaux chargés d'examiner leurs archives nationales afin de déterminer s'il existe d'autres informations pertinentes.

En début d'année, la Suède a nommé l'Ambassadeur Mathias Mossberg enquêteur spécial chargé de veiller à ce que toutes les informations

pertinentes contenues dans les archives suédoises soient versées au dossier d'enquête des Nations Unies. L'exposé d'aujourd'hui nous a appris à quel point les conclusions des enquêteurs nationaux sont importantes pour faire avancer l'enquête. J'engage donc vivement les pays qui ont été invités à nommer un enquêteur national, mais qui ne l'ont pas encore fait, à le faire sans plus tarder. C'est ce qu'il est demandé dans la résolution 72/252, adoptée par consensus il y a 11 mois dans cette même salle. On ne saurait sous-estimer l'utilité d'une confirmation indépendante que toutes les informations pertinentes ont été communiquées à l'enquête de l'ONU.

Le juge Othman a conclu que la charge de la preuve incombe aux États Membres, qui doivent à présent démontrer qu'ils ont procédé à un examen complet des dossiers et des archives, y compris ceux qui restent classés. Au delà de cette incertitude, nous devons tous montrer que c'est exactement ce que nous avons fait. Nous le devons aussi bien aux familles de ceux qui ont péri il y a 57 ans qu'à l'Organisation elle-même. Nous comptons sur la pleine coopération de tous les États Membres. Il est de notre responsabilité commune de rechercher la vérité dans cette affaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 131 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 20.